Image not found or type unknown

Responsabilité du Syndic dans la réception des travaux de l'immeuble

Par **Loulamy**, le **13/04/2022** à **19:35**

Bonsoir,

J'ai une question :

Le Syndic a-t-il l'obligions de procéder (ou de faire procéder) à la réception des travaux votés par l'assemblée générale des copropriétaires avant de régler les factures correspondantes ?

Merci d'avance pour tout réponse ou aide sur ce sujet.

Bien cordialement.

Par **youris**, le **13/04/2022** à **20:03**

bonjour,

la réception des travaux peut être expresse, tacite ou judiciaire.

elle incombe au maître d'ouvrage.

voir ce lien sur ce sujet:

copropriété réception des travaux

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés